

PASSERELLE SUR LA LOIRE

Note d'information :
conditions d'accès aux sites de loisirs et mesures de sécurité liées au chantier

Accès aux structures à proximité immédiate du chantier

La levée des Tuileries est fermée à la circulation (véhicules, piétons et cyclistes) entre le parking du Parc des Mées et l'Observatoire Loire pendant la durée du chantier, du 14 avril 2025 au 31 mars 2027.

L'accès des véhicules reste autorisé jusqu'au parking du Parc des Mées.

Les véhicules peuvent accéder à l'Observatoire Loire et au club d'aviron et de canoë par le nord depuis la levée de la Loire via la Chaussée-Saint-Victor. Le dispositif de bornes qui restreint les accès fonctionne avec les mêmes clés que l'accès principal, lui-même condamné.

Circulation piétonne/cycliste

Une déviation de la circulation des piétons et cyclistes est aménagée et balisée afin d'assurer leur sécurité. Elle emprunte le chemin existant depuis la pataugeoire et se poursuit le long de la clôture de chantier en limite sud du Parc des Mées pour rejoindre l'esplanade calcaire à côté des locaux de l'Observatoire Loire et du club d'aviron et de canoë.

Informations sur le chantier

L'accès est strictement interdit à toute personne étrangère au chantier.

Une signalisation et un balisage appropriés sont mis en place pour délimiter la zone de chantier et garantir la sécurité. L'organisation du chantier évoluera en fonction des différentes phases de travaux ; des modifications temporaires pourront être apportées aux accès et aux circulations aux abords du site. Ces changements seront annoncés en amont pour une information claire et continue aux riverains et usagers.

La vitesse est limitée à 30 km/h à l'approche du chantier.

Horaires du chantier

Les travaux sont principalement réalisés de jour, entre 7 h et 18 h, avec une interruption à midi. L'entreprise s'efforcera d'éviter les travaux en dehors de ces horaires, ainsi que les week-ends et jours fériés, sauf dérogation spécifique. Les travaux les plus bruyants seront réalisés aux heures de journée, conformément à la réglementation en vigueur (entre 10 h et 16 h).

Gestion des déchets et propreté

La propreté aux abords du chantier est assurée par :

- la mise en place d'un tri sélectif sur site pour favoriser le recyclage et la revalorisation des déchets,
- un nettoyage régulier des voies d'accès et des abords du chantier pour éviter toute accumulation de déchets.

Stationnement

Aucun véhicule ne doit stationner de part et d'autre de l'accès au chantier. Le parking du Parc des Mées est exclusivement réservé au public. Les véhicules de chantier stationneront dans la zone de chantier.

Suivant le phasage du chantier et les nécessités de passage des engins, des mesures de restriction du stationnement et de la circulation sur la levée des Tuileries, entre les feux de l'avenue de Verdun et le passage sous le Pont Charles-de-Gaulle, pourront être prises.

Merci de respecter ces consignes et de faire preuve de courtoisie afin de garantir la sécurité de tous.



Plan de circulation au Parc des Mées

